

Commission Départementale de Sécurité
DD SIS du Var
24, Allée de Vaugrenier
83490 - LE MUY

Fréjus, le 19 février 2024

Objet : Construction du nouveau Groupe Scolaire de la Baume et d'une salle polyvalente
Rue des Combattants d'Afrique du Nord à Fréjus
Demande de dérogation aux règles de sécurité

Mon Colonel,

Dans le cadre du dépôt de permis de construire de l'opération, citée en objet, et en vertu de l'article GN4§1, une demande d'atténuation des exigences de l'article CO24§1, c) est sollicitée. Cette dernière vise un dépassement des 30 m, maximum, autorisés, de longueurs de circulations horizontales non recoupées. En effet, comme illustré sur les plans joints :

- le niveau 2 du groupe scolaire 1 dispose de 3 tronçons de circulation non recoupées dont les longueurs varient entre 38 et 64 m, environ
- le niveau 2 du groupe scolaire 2 dispose de 4 tronçons de circulation non recoupées dont les longueurs varient entre 31 et 64 m, environ.

Pour information, ces niveaux sont et peuvent être évacués de plain-pied sur une cour ou sur l'extérieur
En application de l'article R16 et R31, les établissements disposeront d'alarmes de type 2b et ces portes de recouplement seront à fermeture automatique.

Les mesures compensatoires prévues sont :

- une majoration des issues directes à l'air libre de chacun de ces niveaux (5 issues de 2 UP et 1 de 1 UP pour le groupe scolaire 1 ; 6 issues de 2 UP et 1 de 1 UP pour le groupe scolaire 2)
- une limitation du potentiel calorifique des aménagements, au sein de ces circulations.

En espérant, Mon Colonel, que cette demande puisse déboucher favorablement.

Frédéric PASQUALINI

PJ : Extrait de plans BATIMENT 1D et 2D.

